

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 à 19 HEURES

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Isabelle DERBES, Corine GUIGNON, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Pascale AUGUET-OTTAVY, Sara SUSINI, Nicolas BAGNIS, Michel REZK, Sandrine BUIRON, Laurent DENIS, Marie MEYER, Jean-Christophe CHAUTARD, Aurélie COURANT, Timothée KOENIG, Céline PELLISSIER, Karine CACHELEUX, Marie BECART, Philippe VERCHER, Hervé FOURNEL, Gérard CAMUZAT.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie MEYER

PRESENTS : **23**

VOTANTS : **23**

En ouverture, Monsieur le Maire propose d'instaurer le huis clos pour la séance de ce jour.

1/ Instauration de la séance du conseil municipal à huis clos :

Monsieur le Maire propose au conseil d'instaurer en application des dispositions du CGCT et notamment de l'article L 2121-18, et de l'article 10 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 le huis-clos pour la séance du conseil municipal, du fait de la crise sanitaire que traverse la nation.

adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gérard CAMUZAT, doyen de l'assemblée prend la présidence de la séance et propose le poste de secrétaire à la conseillère la plus jeune, Madame Marie MEYER, qui l'accepte.

2/ Le procès-verbal du 11 Février 2020 est **adopté à l'unanimité.**

3/ Installation du Maire :

Monsieur François CAVALLIER est le seul candidat

Marie MEYER et Timothée KOENIG sont désignés comme assesseurs.

Comme le stipule le CGCT, le vote se déroule à bulletins secrets.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- François CAVALLIER : 23 voix

Monsieur François CAVALLIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement le conseil municipal. Il ressent une émotion particulière à l'idée que dans deux ans, il aura passé

la moitié de sa vie en tant que Maire de la commune de Callian. Le plus beau des mandats s'exerce au plus près des citoyens.

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture de la charte de l'élu.

4/ Création des postes d'adjoints au Maire :

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif total du Conseil Municipal.

Il propose donc de créer 6 postes d'adjoints

Adoptée à l'unanimité.

5/ Election des adjoints au Maire :

Monsieur le Maire en préambule, précise qu'en application de l'article L 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin de liste dans les communes de plus de 1000 habitants.

Une seule liste est constituée, elle est composée de :

- Jean-Luc ANTONINI
- Corine GUIGNON
- Jacques BERENGER
- Christiane TANZI
- Jean-Christophe BERTIN
- Pascale AUGUET-OTTAVY

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

La liste est élue par 23 voix et sont proclamés adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - Jean-Luc ANTONINI | 1 ^{er} ADJOINT |
| - Corine GUIGNON | 2 ^{ème} ADJOINTE |
| - Jacques BERENGER | 3 ^{ème} ADJOINT |
| - Christiane TANZI | 4 ^{ème} ADJOINTE |
| - Jean-Christophe BERTIN | 5 ^{ème} ADJOINT |
| - Pascale AUGUET-OTTAVY | 6 ^{ème} ADJOINTE |

Ils sont installés dans leurs fonctions immédiatement.

A cette occasion, Monsieur le Maire indique avoir une pensée particulière pour les grandes figures qu'ont été, dans ce rôle, Maryse AUGUET, Gérard AUTRAN et Marcel DUPONT.

6/ Nombre et missions des adjoints :

Le nombre des adjoints a été fixé à 6 et leurs missions ont été définies comme ci-dessous :

1/ Monsieur Jean-Luc ANTONINI

- administration générale

- finances
- économie
- 2/ Madame Corine GUIGNON**
- écoles
- social
- sport
- 3/ Monsieur Jacques BERENGER**
- culture
- associations
- communication non numérique
- 4/ Madame Christiane TANZI**
- vie locale
- évènementiel
- numérique
- 5/ Monsieur Jean-Christophe BERTIN**
- travaux
- sécurité/risques majeurs
- réseaux
- 6/ Madame Pascale AUGUET-OTTAVY**
- Environnement /Développement durable

Monsieur le Maire remet à chaque adjoint une lettre de mission dans laquelle il est demandé expressément d'associer tous les membres du conseil municipal aux commissions et par voie de conséquence aux décisions qui seront prises tout au long du mandat.

Il rappelle également qu'il existe un droit à la formation des élus et qu'il invite chaque élu à l'utiliser.

Adoptés à l'unanimité.

7/ Création de trois postes de conseillers municipaux délégués :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de créer trois postes de conseillers municipaux délégués, conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu de leurs compétences, Monsieur le Maire propose de confier ces postes à :

- Monsieur Gérard CAMUZAT pour la délégation réseaux et voiries, marchés de travaux
- Monsieur Hervé FOURNEL pour la délégation bâtiments publics et travaux divers
- Monsieur Nicolas BAGNIS pour la délégation sports

Adoptée à l'unanimité.

8/ Indemnités de fonction du Maire et des adjoints :

Monsieur le Maire indique que, conformément aux articles 92-2 et 92-3 de la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2123-23, les indemnités des élus ont été fixées en fonction de l'indice 1015 de la Fonction Publique.

FONCTION	TAUX en % de l'indice 1015
MAIRE	51,6
ADJOINTS (6)	19,8

Adoptées à l'unanimité.

9/ Délégations du Maire :

Il a été décidé, dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer à Monsieur le Maire certaines compétences du conseil municipal pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal.

Cette disposition permet à une commune de fonctionner, même en cas d'urgence.

Adoptées à l'unanimité.

10/ Création des commissions communales :

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, sur proposition du Maire et après appel à candidature, il a été fixé comme suit la liste des commissions municipales :

1/ Commission des finances, administration générale, économie locale :

- M. François CAVALLIER, Président
- M. Hervé FOURNEL
- M. Jean-Luc ANTONINI, Vice-Président
- M. Timothée KOENIG
- M. Jacques BERENGER
- Mme Christiane TANZI
- M. Jean-Christophe BERTIN
- M. Nicolas BAGNIS

2/ Commission culture, vie associative, communication non numérique :

- M. François CAVALLIER, Président
- M. Jacques BERENGER, Vice-Président
- Mme Sara SUSINI
- M. Michel REZK
- M. Laurent DENIS
- Mme Aurélie COURANT
- Mme Karine CACHELEUX
- Mme Marie BECART
- Mme Isabelle DERBES

3/ Vie locale, évènementiel, numérique :

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Christiane TANZI, Vice-Présidente
- Mme Aurélie COURANT
- M. Jacques BERENGER
- Mme Marie MEYER
- Mme Sara SUSINI
- Mme Sandrine BUIRON
- Mme Céline PELLISSIER
- Mme Isabelle DERBES

4/ Commission Environnement / Développement durable :

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Pascale AUGUET-OTTAVY
- M. Jean-Christophe CHAUTARD
- Mme Sara SUSINI
- M. Michel REZK
- Mme Marie MEYER
- M. Hervé FOURNEL
- Mme Sandrine BUIRON
- Mme Aurélie COURANT
- M. Timothée KOENIG
- Mme Marie BECART

5/ Commission travaux, sécurité, risques majeurs :

- M. François CAVALLIER, Président
- M. Jean-Christophe BERTIN, Vice-Président
- M. Gérard CAMUZAT (délégué)
- M. Hervé FOURNEL (délégué)
- M. Nicolas BAGNIS
- M. Jean-Christophe CHAUTARD
- M. Laurent DENIS
- M. Philippe VERCHER
- Thimothée KOENIG

6/ Commission Ecoles, social, sports :

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Corine GUIGNON, Vice-Présidente
- M. Nicolas BAGNIS (délégué)
- Mme Christiane TANZI
- Mme Marie MEYER
- Mme Sandrine BUIRON
- Mme Céline PELLISSIER

7/ Urbanisme :

- M. François CAVALLIER
- M. Jean-Luc ANTONINI
- M. Jean-Christophe BERTIN
- Mme Pascale AUGUET

- M. Jacques BERENGER
- M. Gérard CAMUZAT
- Mme Christiane TANZI

- M. Laurent DENIS
- M. Hervé FOURNEL

Adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS

A/ Monsieur le Maire informe les élus que les délais d'instruction du permis de construire déposé pour la rénovation du moulin à farine, arrive à échéance.

Il est donc très possible que lors du prochain conseil municipal, la question de la vente de ce bâtiment communal soit proposée au vote.

En effet, ce bâtiment acquis par la commune en avril 2009 était destiné à des projets ambitieux. La crise financière a réduit à néant tous ces objectifs, ce pendant que l'état du bâti se dégradait de plus en plus profondément.

Il devient donc urgent de céder cette bâtisse pour la sauver.

B/ Monsieur le Maire tient à rappeler que Marie MEYER, Michel REZK et lui-même, sont élus en tant que conseillers communautaires, Madame Aurélie COURANT étant remplaçante.

Il ajoute que le nouveau président sera élu par l'ensemble des conseillers communautaires après la tenue du 2^{ème} tour des élections municipales prévu le 28 juin 2020, et au plus tard le 17 juillet 2020.